



MAIRIE DE MELLAC

1 Place de la mairie – 29300 MELLAC

☎ : 02.98.71.80.63

mairie@mellac.bzh

Marché n°202604

**Fourniture d'une balayeuse hydraulique compatible sur micro tracteur 25cv maxi et
d'un taille haies multi-outils compatible sur tracteur 60cv maxi**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Marché à procédure adaptée

Date limite de remise des offres : le vendredi 11 septembre 2026 à 12h00

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Mellac– 1 place de la Mairie – 29300 MELLAC

Tel : 02.98.71.80.63– E-mail : mairie@mellac.bzh

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ

Christophe Lescoat, Maire de Mellac, Maire de Mellac 29300

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA).

ARTICLE 4 : OBJET et ALLOTISSEMENT

L'objet du marché est la fourniture d'un balayeuse hydraulique attelée et d'un taille haies multi-outils attelé.

Lot 1

Balayeuse :

- Compatible micro tracteur maxi 25 CV et adaptable sur bras de relevage.
- Avec bac de ramassage et bennage en hauteur (1,80 m)
- Largeur de balayage : 1.10 m
- Avec système d'arrosage et réservoir d'eau
- Avec brosse latérale
- Homologation pour usage sur voirie
- Réglable par mécanisme hydraulique en hauteur et inclinaison – Variante possible avec déport
- Avec un jeu de brosse dure (acier) et un mixte (nylon-acier)

Lot 2 :

Taille haies multi-outils :

- Compatible tracteur d'une puissance de 60 cv
- Composition multi-outils : lamier/rotor/bar de coupe
- Attelable sur attelage 3 points CAT 1
- PDF : 540 trs/mn
- Mono levier tout ou rien pour la commande
- Fourniture tirants de triangulation et pièces de jonction côté tracteur
- Pupitre de commande à fixer au niveau du poste de conduite du tracteur

- Débit hydraulique maximum : 38l/mn
- Poids : inférieur à 350 kg
- Caractéristiques lamier : hauteur 4.5m,
- Hauteur de coupe : 25-30 mm
- Longueur de coupe : 1.50m

- Garantie : 1 an minimum
- Pièces détachées : disponibilité pendant 10 ans à compter de l'achat

Le candidat doit s'engager à pouvoir effectuer la maintenance de la balayeuse et du taille haie multi-outils pendant la durée de garantie proposée, sur place (intervention directement aux services techniques de la commune ou enlèvement du matériel et rapatriement par ses propres moyens).

ARTICLE 5 : DEMONSTRATION DU MATERIEL

Le candidat sera tenu de réaliser une démonstration préalable de la balayeuse et du taille haie multi-outils proposés (ou d'un modèle aux caractéristiques équivalentes, en ayant pris soin de décrire les différences entre le modèle de démonstration et le modèle proposé au titre du marché). Cette démonstration sera réalisée aux Services Techniques de la commune de Mellac, pendant les heures habituelles d'ouverture du service.

Le candidat prendra contact avec le référent technique du marché afin d'organiser le rendez-vous. A l'issue du rendez-vous, un certificat de visite sera établi et remis au candidat, afin qu'il soit joint au dossier de candidature.

ARTICLE 7 : MODALITES D'EXECUTION PARTICULIERES

L'entreprise devra fournir la documentation technique.

L'entreprise devra préciser les délais de livraison. L'entreprise devra préciser la durée de garantie.

ARTICLE 8 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu jusqu'à la livraison du véhicule. En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du dossier de consultation, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 9 : DELAI ET REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures par mandat administratif. Un RIB doit être fourni à l'appui de la facture.

ARTICLE 10 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre appréciée en fonction :

- **De la valeur technique (50%).** Ce critère sera évalué en fonction des documents remis par le prestataire et décrivant le matériel, de l'essai qui sera réalisé en situation par les agents du service technique, de l'adéquation des équipements proposés aux besoins et du délai de garantie.
- **Du prix (40%).** Ce critère sera évalué en attribuant la note la plus élevée au prestataire le moins disant ($Prix_{min}$), les notes de chacun des autres prestataires étant calculées en fonction de leurs prix respectifs (Prix) via la formule suivante :
-
$$Note = \frac{Prix_{min}}{Prix} * 40$$
- **Du délai de livraison (10%).**

ARTICLE 11 : NEGOCIATION

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un à trois candidats (les mieux placés à l'issue d'une première phase d'analyse). Cette phase de négociation pourra notamment porter sur les délais de livraison du matériel, son prix, ou certains éléments techniques.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que cette négociation n'est en aucun cas obligatoire et qu'il est de leur intérêt de présenter, dans leur dossier initial, leur meilleure offre, afin de garantir leurs chances dans cette procédure.

ARTICLE 12 : CONSTITUTION DU DOSSIER DES ENTREPRISES

Les entreprises devront rendre un dossier comprenant :

- Engagement complet et signé

- Le bordereau des prix unitaires complété et signé
- Certificat de visite
- Formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 ou équivalent sur papier libre.
- Le descriptif des équipements proposés et les délais de garantie et de livraison.
- Le détail des opérations d'entretien courantes prévisibles durant les 5 premières années suivant la livraison du matériel (1^{er} entretien, vidanges, etc.) ainsi que leur prix.

ARTICLE 13 : PRIX

Les prix seront fermes et non actualisables.

Le délai de validité des offres est de 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 14 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de préséance :

- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le présent dossier de consultation, tenant lieu de Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) et de Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le dossier technique fourni par le candidat (notamment les délais de garantie et de livraison ainsi que le descriptif du véhicule proposé)
- Le Cahier des Charges Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de fourniture

ARTICLE 15 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

L'ensemble des échanges concernant ce marché se feront par voie dématérialisée, en utilisant de manière préférentielle la plate-forme de dématérialisation Megalis Bretagne, dont l'adresse figure à suivre.

Les candidatures seront déposées de manière dématérialisée sur la plateforme de dématérialisation.

Date limite de réception : vendredi 11 septembre 2026 à 12h00.

L'adresse de la plateforme de dématérialisation est <https://www.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif et technique à M. LECLERC Brice, responsable des services techniques. Tél 06 83 62 13 52. Adresse de courrier électronique (courriel) : rst@mellac.bzh

L'acheteur s'engage à répondre à toutes les questions qui seront présentées par les candidats au moins 5 jours avant la date de remise des offres. Les réponses seront données au plus tard 72 heures avant la date limite de remise des offres.